

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 septembre 2012**

**CP 12/09-17**

*L'an deux mil douze, le 17 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS  
EN TARN-ET-GARONNE**

---

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée Départementale a approuvé l'inscription des crédits suivants pour l'exercice 2012 :

- **261 604 €** pour le développement du sport de masse (fonctionnement des Comités Sportifs Départementaux et aides aux Clubs pour l'acquisition de matériel), article 65746, sous-fonction 32,
- **5 500 €** pour la participation à l'organisation de manifestations sportives scolaires exceptionnelles, ou la participation de collégiens aux phases finales de championnats de France, article 67457, sous-fonction 221,
- **358 442 €** pour le soutien aux clubs de haut niveau, article 65747, sous-fonction 32.

Après l'instruction technique des dossiers et avis favorable de la 3ème commission, je vous propose d'examiner la répartition des subventions jointe en annexe, relative aux crédits susvisés.

Pour mémoire, le cadre d'intervention départemental est le suivant :

### 1) Concernant l'équipement des clubs

- le petit matériel peut-être subventionné à 30 %, pour un montant compris entre 610 et 1 830 € ;
- le gros matériel peut-être subventionné à 30 %, pour un montant compris entre 3 050 et 7 650 €.

Aussi vous est-il proposé d'attribuer les subventions figurant en annexe 1.

2) Concernant les **manifestations sportives scolaires exceptionnelles** ; il s'agit à la présente commission de subventionner 3 sections sportives de collèges qui sont parvenues aux phases finales du Championnat de France (cf Annexe 2 ).

3) Enfin, je vous propose d'attribuer conformément à la politique en faveur des **clubs de haut niveau** une subvention de 4 250 € au Sporting Club Lafrançaise football, qui a accédé au 32ème de finale de la Coupe de France – Football Féminin

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les tableaux joints et d'approuver :

#### **- SPORT DE MASSE ( article 65746, sous-fonction 32)**

A – Autorisation d'engagement 2012.....	261 604 €
B - Dépenses engagées à ce jour.....	238 704 €
C - Engagement à la présente Commission.....	22 900 €
D - Reliquat.....	/

#### **- MANIFESTATIONS SPORTIVES SCOLAIRES EXCEPTIONNELLES (article 67457, sous-fonction 221)**

A - Autorisation d'engagement 2012.....	5 500 €
B - Dépenses engagées à ce jour.....	2 500 €
C - Engagement à la présente Commission.....	2 500 €
D – Reliquat.....	500 €

#### **- CLUBS DE HAUT NIVEAU (article 65747, sous-fonction 32)**

A - Autorisation d'engagement 2012.....	358 442 €
B - Dépenses engagées à ce jour.....	354 192 €
C - Engagement à la présente Commission.....	4 250 €
D – Reliquat.....	/

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission éducation, sport et culture,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions accordées au titre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, pour un montant global de 29 650 € ;
- Impute comme suit les dépenses ainsi réparties :
  - . 22 900 € sur l'article 65746, sous-fonction 32 au titre du développement du sport de masse,
  - . 2 500 € sur l'article 67457, sous-fonction 221 au titre des manifestations sportives scolaires exceptionnelles,
  - . 4 250 € sur l'article 65747, sous-fonction 32 autitre des clubs de haut niveau.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

# DOSSIERS 2011

CP 12/09-17an

MATERIEL 2011

N°	ASSOCIATION	OBJET	COUT TTC	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION ACCORDEE
1	AMICALE LAIQUE SPORTS LOISIRS REALVILLE-CAYRAC	Achat de matériel pédagogique	750,00 €	750 €	225 €
2	ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS ST AMANS DU PECH	Achat de matériel pour la section gymnastique volontaire	610,00 €	610 €	183 €
3	CLUB DE FOOT ESPOIR CASTELFERRUSIEN	Achat de chaussettes, ballons ... etc	2 068,75 €	1 830 €	549 €
4	SKI CLUB MONTALBANAIS SECTION HOCKEY	Achat de rollers	2 599,00 €	2 599 €	780 €
<b>Sous-total petit matériel 2011</b>					<b>1 737 €</b>

N°	ASSOCIATION	OBJET	COUT TTC	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION ACCORDEE
5	ASSOCIATION TIREURS MALAUSAINS	Achat d'un lanceur	4 128,83 €	4 128 €	1 238 €
6	BALL-TRAP CLUB BEAUMONTOIS	Achat d'un lanceur	3 272,85 €	3 272 €	982 €
7	CLUB LOISIRS AVENTURE MOTOS VALENCE D'AGEN	Achat de 4 motos	10 100,00 €	7 650 €	2 295 €
8	CLUB MOISSAC ATHLETISME	Achat d'un sautoir	7 650,00 €	7 650 €	2 295 €
<b>Sous-total gros matériel 2011</b>					<b>6 810 €</b>
<b>TOTAL PETIT + GROS MATERIEL 2011</b>					<b>8 547 €</b>

Le Président,

## DOSSIERS 2012

CP 12/09-17an1

PETIT MATERIEL 2012

N°	ASSOCIATION	OBJET	COUT TTC	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION ACCORDEE
1	SPORTING CLUB LAFRANCAISE FOOTBALL	Achat de ballons, paniers, compresseur, but ... etc	2 552,70 €	1 830 €	549 €
2	LOS POMPILHATS DE FALGUIERES CYCLOTOURISME	Achat d'un jeu de maillots	1 768,88 €	1 768 €	530 €
3	HANDBALL CLUB MONTECHOIS	Achat de cerceaux, shorts, chasubles, cônes ...etc	1 205,15 €	1 205 €	362 €
4	SPORTING CLUB NEGREPELISSIEU SECTION LUTTE	Achat de matériel	2 403,00 €	1 830 €	549 €
5	ASPTT MONTAUBAN OMNISPORTS	Achat de bâtons de marche nordique	1 537,80 €	1 537 €	461 €
6	LES ARCHERS MONTALBANAIS	Achat de cibles	976,33 €	976 €	293 €
7	LES ARCHERS BRESSOLAIS	Achat d'un arc complet	2 186,50 €	1 830 €	549 €
8	COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC	Achat d'un chrono-arc	2 890,73 €	1 830 €	549 €
9	ACADEMIE DE BILLARD MONTAUBAN	Remplacement de tapis de billards	2 460,00 €	1 830 €	549 €
10	TENNIS CLUB THEOPOLITAIN LAGARDAIS	Achat de matériel pédagogique		1 830 €	549 €
<b>Sous-total petit matériel 2012</b>					<b>4 940 €</b>

## DOSSIERS 2012

### GROS MATERIEL 2012

N°	ASSOCIATION	OBJET	COUT TTC	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION ACCORDEE
11	AEROCLUB MONTALBANAIS	Achat d'un avion d'occasion	75 000,00 €	7 650 €	2 295 €
12	CLUB ULM MOYENNE GARONNE POMMEVIC	Achat d'un parachute de secours et d'une signalisation lumineuse	4 700,00 €	4 700 €	1 410 €
13	GENERATION PAINTBALL 82 SERIGNAC	Achat de filets, cables	3 728,03 €	3 728 €	1 118 €
14	VALENCE D'AGEN ROLLER SKATING	Achat de divers matériels	13 193,39 €	7 650 €	2 295 €
15	TRIATHLON CLUB MONTALBANAIS	Achat de tenue (cuissard, veste, maillot, shorty...)	8 088,00 €	7 650 €	2 295 €
<b>Sous-total gros matériel 2012</b>					<b>9 413 €</b>
<b>TOTAL PETIT+ GROS MATERIEL 2012</b>					<b>14 353 €</b>
<b>TOTAL GENERAL PETIT + GROS MATERIEL 2011 ET 2012</b>					<b>22 900 €</b>

Le Président,

## MANIFESTATIONS SCOLAIRES EXCEPTIONNELLES - 2012

CP 12/09-17an2

### ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES

N°	COLLEGE	OBJET	FRAIS			COUT TOTAL	SUBVENTION ACCORDEE
			Hébergement	Transport	Divers		
1	COLLEGE OLYMPE DE GOUGES MONTAUBAN	Organisation d'un séjour sportif en Corse pour les sections rugby filles et garçons	3 625 €	5 142 €	2 209 €	10 976 €	1 000 €
2	COLLEGE PIERRE BAYROU ST. ANTONIN-NOBLE-VAL	Participation au championnat de France d'escalade à Valence (Drome)	588 €	700 €	-	1 288 €	500 €
3	COLLEGE PIERRE DARASSE CAUSSADE	Participation de 2 équipes minimes aux phases finales du Championnat de France basket à Rennes	3 384 €	2 850 €	-	6 234 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 597 €</b>	<b>8 692 €</b>		<b>18 498 €</b>	<b>2 500 €</b>

Le Président,

# CLUB DE HAUT NIVEAU 2012

CP 12/09-17an3

## CLUB DE HAUT NIVEAU

			SUBVENTION ACCORDEE
N°	ASSOCIATION	OBJET	
1	SPORTING CLUB LAFRANCAISE FOOTBALL	Accession au 32ème de finale de la Coupe de France	4 250 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 250 €</b>

Le Président,